

Ces mécanismes croissent ou décroissent selon les changements qui interviennent dans la nature des relations. Des années 40 aux années 60, on était disposé de part et d'autre à établir des organes ministériels conjoints en matière de coopération, surtout dans les domaines importants de l'économique, du commerce et de la défense.

On a moins utilisé ces mécanismes ministériels mixtes au cours des dernières années. Les rapports maintenus entre les homologues ministériels des deux gouvernements, soit de façon directe soit au moyen de diverses réunions multilatérales, ont souvent et efficacement remplacé les comités de cabinet mixtes plus compliqués et plus formels. Ces réunions ont, par exemple, eu lieu au cours des derniers six mois et ont porté sur les affaires étrangères, les finances, le commerce, l'énergie, l'environnement et l'agriculture. En outre, on se base davantage sur les méthodes de négociation normales qui consistent à traiter un sujet après l'autre. Cela est logique puisque les deux pays accordent, depuis 1970, plus d'importance aux politiques nationales que continentales.

Je ne crois pas, toutefois, que nous devions nous inquiéter outre mesure de ce que les mécanismes ministériels conjoints n'aient pas été fréquemment employés ces dernières années. Nous avons trouvé d'autres voies pour parer efficacement et promptement aux événements en rapide évolution. En fait, les relations sont telles que nous pouvons facilement et rapidement établir les nouveaux mécanismes requis, qu'ils soient permanents ou spéciaux, pour faire face à de nouvelles situations.

Au surplus, il existe des mécanismes spécialisés et importants. Les deux principaux sont la Commission permanente canado-américaine de défense et la Commission mixte internationale, institutions uniques en leur genre et d'un âge vénérable. Depuis sa création, il y a environ 35 ans, le rôle et la composition de la Commission permanente ont changé, au fur et à mesure que la nature et les besoins de défense canado-américains se sont modifiés.

La Commission mixte internationale a été établie il y a 65 ans par le Traité relatif aux eaux limitrophes et aux problèmes soulevés le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada. Son mandat lui permettait de jouer un grand rôle dans le domaine des relations canado-américaines. Toutefois, la Commission s'est longtemps et surtout bornée à exercer des fonctions relatives à la réglementation des eaux limitrophes. Pourtant, La Commission mixte internationale a tout récemment commencé à assumer un rôle bien plus étendu dans diverses questions bilatérales concernant l'environnement. Elle est maintenant et continuera d'être un instrument d'aide précieux dans la conduite de ce secteur de nos relations.

Nous avons aussi, bien entendu, l'instrument classique pour la conduite des affaires entre les États, c'est-à-dire notre ambassade à Washington avec son réseau de 15 consulats implantés à travers les États-Unis. Ces dernières années, nous avons accordé la priorité à l'élaboration de ce réseau pour qu'il puisse efficacement aider l'ambassade à promouvoir et à défendre toute la gamme des intérêts canadiens.